

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 1
d'Énergie Brookfield Marketing s.e.c.
(« EBM »)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
D'EBM RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DE MODIFICATIONS AU
CODE DE CONDUITE DU TRANSPORTEUR**

1. **Référence (i) :** HQT-3, Document 1 (B-0017), Annexe 1;
Référence (ii) : HQT-3, Document 1 (B-0017), Annexe 2;
Référence (iii) : HQT-3, Document 1 (B-0017), Annexe 3, la VPTIC;

Demandes :

- 1.1 Veuillez identifier, sur les organigrammes référés en (i), (ii) et (iii), les unités structurelles dont le personnel mène des activités de marchés de gros ou qui peut, dans l'exercice de leur fonction, avoir accès à des données du marché de gros.

Réponse :

1 **Voir les organigrammes présentés à l'annexe 1 de la présente pièce. Au sein**
2 **d'Hydro-Québec, seule la direction – Parquet de transactions énergétiques**
3 **mène des « activités de marchés de gros », au sens du Code de conduite du**
4 **Transporteur (« Code de conduite »), comme étant « la vente en vue de la**
5 **revente ou l'achat en vue de la revente d'énergie électrique à l'exception des**
6 **contrats d'approvisionnement mis en place par Hydro-Québec dans ses**
7 **activités de distribution d'électricité pour satisfaire les besoins québécois ».**

- 1.1.1. Pour chacune de ces unités structurelles, veuillez indiquer et décrire la nature des données de marché de gros auxquelles le personnel peut ou pourrait avoir accès dans l'exercice de leur fonction.

Réponse :

8 **Pour les fins de la présente réponse, le Transporteur s'est basé sur la définition**
9 **d'« activités de marchés de gros » du Code de conduite pour identifier les**
10 **données de marchés de gros visées par la question.**

11 **Les employés n'ont accès qu'aux données nécessaires dans l'exercice de leurs**
12 **fonctions. Ces délimitations sont définies par les profils individuels de chaque**
13 **employé et le système de contrôle des accès s'assure de l'adéquation entre les**
14 **accès octroyés et les profils individuels des employés.**

1 **Hydro-Québec TransÉnergie**

2 Les unités structurelles identifiées en jaune, dans l'organigramme d'Hydro-Québec
3 TransÉnergie à l'annexe 1, ont uniquement accès à des informations relatives à
4 la commercialisation des services de transport, soit les renseignements décrits
5 à la pièce HQT-3, Document 1.1, en réponse à la question 3.1. Ces données
6 concernent principalement les programmes de vente et d'achat d'énergie
7 électrique aux interconnexions (ex. : du point HQT vers le point MASS), les
8 programmes de passage (ex. : du point ONT au point NE), et les demandes
9 de services de transport déposées par les clients. Le Transporteur n'a accès à
10 aucune information financière relativement aux programmes déposés par
11 les clients des services de transport (ex. : produit des ventes effectuées à une
12 interconnexion).

13 **Groupe – Direction financière et du risque**

14 Les unités structurelles identifiées par des couleurs, dans l'organigramme du
15 groupe – Direction financière et du risque à l'annexe 1, ont accès à des données
16 de marché de gros de la direction – Parquet de transactions énergétiques aux
17 fins suivantes :

- 18 a. Les unités identifiées en orange ont accès à ces données pour des
19 validations à des fins de comptabilisation et de facturation.
- 20 b. Les unités identifiées en vert ont accès à ces données pour l'analyse et
21 le suivi des risques associés aux transactions énergétiques.
- 22 c. Les unités identifiées en rose ont accès à ces données et à celles des
23 clients externes aux fins de la facturation du service de transport.
- 24 d. L'unité identifiée en jaune a accès aux données présentées en a. et c.

25 **Exploitation et Hydro-Québec Production**

26 Les unités structurelles identifiées en violet, dans l'organigramme d'Exploitation
27 et Hydro-Québec Production à l'annexe 1, ont accès uniquement à des données
28 de marché de gros de la direction – Parquet de transactions énergétiques.

29 L'unité identifiée en vert de la vice-présidence – Technologies de l'information
30 et des communications, est l'unité dans laquelle se trouvent les employés de
31 soutien technique pour les environnements spécialisés (ex. : systèmes et
32 applications spécialisées). Cette unité est subdivisée en trois sous-unités
33 assurant de manière distincte les services de soutien technique pour le
34 Transporteur, le Producteur et le Distributeur. Ainsi, la sous-unité dédiée aux
35 services de soutien technique du Producteur est localisée au Siège social de
36 l'entreprise, dans des bureaux à proximité des bureaux du Producteur. Les
37 profils individuels des employés de cette sous-unité assurent également qu'ils
38 ne peuvent avoir accès ni aux bureaux, ni aux systèmes du Transporteur.

39 Les unités identifiées en jaune ont accès uniquement à des données du
40 Transporteur.

Annexe 1
En réponse à la question 1.1 d'EBM



